

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Centre Ouest
61, rue du Mûrier
37450 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
02 47 05 28 67

maximilien.pellereau@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    

Pour tout envoi de dons :
FONDATION DU PATRIMOINE
Délégation Centre-Val de Loire
BP 70289
75867 PDC PARIS 18



COMMUNE D'AMBOISE

60, rue de la Concorde
37400 Amboise
02 47 23 47 23
culture@ville-amboise.fr
www.ville-amboise.fr

► Nos partenaires



Document imprimé avec le concours du
Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou



FONDATION



DU
PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration du

Mémorial de l'Aurès

d'Amboise



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Participez à la sauvegarde du Mémorial de l'Aurès

◆ ◆ LE PROJET : RESTAURER UN MÉMORIAL

Le Mémorial de l'Aurès se trouve à Amboise, emblématique ville d'Indre-et-Loire, située en Région Centre-Val de Loire. Elle est notamment connue pour son château dont l'histoire s'est intimement confondue avec la grande Histoire de France.

Le Mémorial de l'Aurès est l'un des tout premiers monuments aux morts, érigés à la mémoire des Harkis morts pour la France. Il a été construit sous l'impulsion de Bernard DEBRE, Maire d'Amboise en 1995, qui désirait rendre hommage aux combattants de la commune mixte d'Arris (Aurès), lors des conflits de 1914 - 1918, 1939 - 1945, d'Indochine et d'Afrique du Nord.

Le monument présente aujourd'hui des altérations qui ne garantissent pas sa bonne conservation et sa bonne lisibilité sur le long terme. Vos dons sont donc plus que jamais nécessaires pour contribuer à la restauration du Mémorial et ainsi permettre la transmission aux générations futures de ce monument, mais également de la mémoire dont il est le garant.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE : UN MONUMENT UNIQUE

Ce monument a été conçu par l'architecte Jean-Yves BARRIER, imaginé par Robert CHASTAGNOL, ancien militaire ayant servi dans une unité de Chasseurs, dans le secteur des Aurès. Ce dernier est le fondateur de l'Association Nationale du Mémorial de l'Aurès et des Harkis morts pour la France.

Situé dans le cimetière des Ursulines, le Mémorial est conçu dans l'esprit d'un jardin de recueillement de cent mètres carrés. Plusieurs dalles d'ardoise encerclent un espace de sable et de terre en provenance de la région de l'Aurès. Seize blocs d'ardoise portent chacun le nom d'un des douars composant la commune mixte d'Arris. Le mur d'enceinte, réalisé en ardoises et en pierres massives de Touraine, présente à l'intérieur des plaques en laiton qui portent les noms des soldats originaires de cette région morts pour la France.

◆ ◆ LA MOBILISATION : UNE COMMUNE INVESTIE

La Ville d'Amboise est propriétaire d'un riche patrimoine et se mobilise pour sa conservation. Tant architecturalement que pour ce qu'il représente, le Mémorial de l'Aurès doit être préservé et transmis. Cette restauration s'accompagnera de sa mise en valeur qui s'inscrira dans un projet de valorisation, ayant pour objectif le devoir de mémoire, la transmission et la sensibilisation à un large public. Inauguré le 19 avril 1997, il est le lieu de cérémonies organisées traditionnellement chaque année le 25 septembre.

Montant des travaux	73 580 €
Objectif de collecte	25 000 €
Début des travaux	Courant 2022



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration du Mémorial de l'Aurès d'Amboise

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/77791

ou en flashant le QR code ci-contre.



108353

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription à Fondation du patrimoine, DR Centre-Val de Loire, BP 70289, 75867 PDC PARIS 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - Mémorial d'Amboise

Le montant de mon don est de _____ €

Autres montants suggérés 80 € 150 € 250 € 500 €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



© Commune d'Amboise